

Les actionnaires de Lydec, Société Anonyme au capital de 800.000.000 dirhams ayant son Siège Social à Casablanca, 48 rue Mohamed Diouri, immatriculée à Casablanca, au Registre du Commerce sous le numéro 80617 sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

Lundi 28 juin 2021 à 10h30
au Siège de Lydec
sis 48 rue Mohamed Diouri, Casablanca

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Rapport financier annuel du Conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2020
- Rapport des Commissaires aux comptes concernant l'exercice clos au 31 décembre 2020
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes concernant l'exercice 2020 sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020 (1^{ère} résolution)
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes (2^{ème} résolution)
- Affectation du résultat (3^{ème} résolution)
- Quitus s'il y a lieu aux administrateurs (4^{ème} résolution)
- Quitus s'il y a lieu aux commissaires aux comptes (5^{ème} résolution)
- Expiration et non renouvellement du mandat de deux administrateurs et quitus s'il y a lieu (6^{ème} résolution)
- Renouvellement des mandats des administrateurs (7^{ème} résolution)
- Nomination de deux nouveaux administrateurs (8^{ème} résolution)
- Fixation du budget annuel des jetons de présence (9^{ème} résolution)
- Approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'émission obligataire par placement privé (10^{ème} résolution)
- Pouvoirs pour formalités (11^{ème} résolution)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions possédé, a le droit de participer à l'Assemblée. Il peut soit y assister personnellement, soit voter par correspondance, soit se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, et ce, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier, un organisme bancaire ou une société de bourse agréée, justifiant la qualité de l'actionnaire et ce, au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires désirant voter par correspondance devront demander un formulaire de vote par correspondance au siège social au plus tard dix (10) jours avant la date de la réunion, ledit formulaire est également disponible sur le site internet de Lydec www.lydec.ma, rubrique Communication financière. Les formulaires de vote par correspondance, pour être pris en compte, doivent être adressés à la société deux jours au moins avant la date de l'Assemblée, avec le justificatif de la qualité d'actionnaire. L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Le formulaire de vote par procuration est disponible sur le site internet de Lydec www.lydec.ma, rubrique Communication financière.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale sont mis à disposition des actionnaires au siège social de la Société. Ils sont également consultables ou téléchargeables sur le site internet de la Société : www.lydec.ma, rubrique Communication financière. Dans le cadre de ses engagements développement durable, Lydec invite les actionnaires à consulter les informations relatives à l'Assemblée sur son site Internet.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les dix (10) jours qui suivent cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et seront conformément à la loi, publiés sur le site Internet de la Société.

Pour toute information sur l'Assemblée Générale veuillez contacter le Secrétaire Exécutif :

Secrétariat Exécutif
Monsieur Pierre-Alexandre LACARELLE
48, rue Mohamed Diouri – Casablanca
e-mail : pierre-alexandre.lacarelle@lydec.co.ma

Projet de texte des résolutions

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion durant l'exercice 2020 et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution du mandat de vérification et de contrôle des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, après avoir examiné les états financiers au 31 décembre 2020, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte un bénéfice net de - 43 387 223,42 dirhams ainsi que toutes les opérations et les mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans lesdits rapports.

Deuxième résolution : Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 et suivants de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 et suivants de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution : affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes :

- constate que le bénéfice de l'exercice 2020 s'élève à - 43 387 223,42 dirhams ;
- constate que le report à nouveau est de 759 948 763,81 dirhams ;
- constate que la réserve facultative s'élève à 168 626 872,34 dirhams ;

soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 885 188 412,72 dirhams ;

L'Assemblée générale décide :

- de maintenir en réserve facultative le montant de 168 626 872,34 dirhams ;
- d'affecter le résultat de l'année 2020 au report à nouveau, le portant ainsi au montant de 716 561 540,38 dirhams.

Quatrième résolution : quitus s'il y a lieu aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2020.

Cinquième résolution : quitus s'il y a lieu aux commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus au cabinet Mazars, représenté par M. Adnane Loukili, et au Cabinet Ernst & Young, représenté par M. Hicham Diouri, de leur mandat de commissaires aux comptes pour l'exercice 2020.

Sixième résolution : expiration et non renouvellement du mandat de deux administrateurs et quitus s'il y a lieu

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de Monsieur Dominique Mangin d'Ouince en tant que membre du Conseil d'administration, prend fin ce jour et ne sera pas renouvelé, et donne en tant que besoin à cet Administrateur quitus de sa gestion au titre de la période s'étalant du 2 février 1997 au 28 juin 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de Monsieur Jean-Claude Depail en tant que membre du Conseil d'administration, prend fin ce jour et ne sera pas renouvelé, et donne en tant que besoin à cet Administrateur quitus de sa gestion au titre de la période s'étalant du 12 février 2014 au 28 juin 2021.

Septième résolution : renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat des administrateurs, membres du Conseil d'administration, cités ci-dessous prend fin ce jour et décide de renouveler leurs mandats pour une période de 3 ans :

Monsieur Azeddine GUESSOUS, Administrateur de sociétés, de nationalité marocaine, né 1^{er} janvier 1941 à Fès, demeurant 28, rue Tizin Tichka Longchamp, Casablanca, Maroc, titulaire de la carte nationale d'identité n° A114770

Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de sociétés, de nationalité marocaine, né le 9 février 1960, demeurant à 9 av. Océan Atlantique, rés. La Corniche tranche 3, Anfa - Casablanca, Maroc, titulaire de la carte d'identité N° C 111197

Monsieur Khalid ZIANE, Administrateur de sociétés, de nationalité marocaine, né le 10 janvier 1975, demeurant Lot chaabi Villa C12 Harhoura, Temara, Maroc, titulaire de la carte d'identité BE631115

Monsieur Paul BOURDILLON, Administrateur de sociétés, de nationalité britannique, né le 14 avril 1972 à Londres, demeurant au 58, rue de la Condamine, 75017, Paris, France, titulaire du passeport n°518278842

Monsieur Bertrand CAMUS, Administrateur de sociétés, de nationalité française, né le 9 février 1967 à Saint-Mandé, demeurant à 29, rue Boulard - 75014 Paris - France, titulaire du passeport n°18DA33419

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Huitième résolution : nomination de deux nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Guillaume PEPY, Administrateur de sociétés et Président du réseau Initiative France, de nationalité Française, né à Neuilly-sur-Seine, titulaire du passeport numéro 17ZZ03438, demeurant à Toki Ederra, 2 rue des falaises Beaurivage, 64200 Biarritz France, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans. Le mandat de cet administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Mohammed BENSILIMANE, Président Directeur Général de Advisory & Finance Group, de nationalité Marocaine, né à Marrakech, titulaire de la CIN numéro E 179576, demeurant à Résidence Esseloua avenue Ibn Battouta, Agdal, Rabat, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans. Le mandat de cet administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Neuvième résolution : fixation du budget annuel des jetons de présence

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires et en remplacement de la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 février 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration réuni en date du 18 mai 2021, fixe un budget annuel de jetons de présence de sept cent cinquante mille (750.000) dirhams, qui sera distribué aux administrateurs membres du Comité d'audit, sauf aux administrateurs salariés des actionnaires fondateurs, ceci à raison de 75.000 Dh brut pour chaque participation effective aux séances du Comité.

Dixième résolution : approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'émission obligataire par placement privé

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Conseil d'administration sur l'émission obligataire par placement privé et constate que les modalités et conditions de l'émission telles qu'autorisées par le Conseil sont respectées.

Onzième résolution : pouvoirs en vue de formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs à Monsieur Pierre-Alexandre Lacarelle, de nationalité française, né le 6 mars 1974 à Angers (France), demeurant à Casablanca, au 68, Boulevard Abdelkrim khattabi, titulaire du passeport numéro 15CE69965, et à toute personne qu'il substituera pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité ou autres prévues par la loi ou besoin sera.

Le Conseil d'Administration